PRÉFET
DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service du cabinet,
de la communication
et des sécurités publiques
Pôle des sécurités publiques

Auxerre, le 23 JUIN 2020

Madame, Messieurs,

Par déclaration de manifestation datée du 18 juin 2020 et reçue en préfecture le 22 juin 2020, vous nous informez de votre intention d'effectuer un rassemblement statique dans la cour de Direction des services départementaux de l'éducation nationale, ***à AUXERRE (89000) le 24 juin 2020 de 14h00 à 16h00****. Le nombre de participants est estimé à 100 personnes.*

J'ai bien pris note que votre rassemblement ne se déroule que sur la place de la République. Je vous informe que conformément à ***l'article 3 du décret n°2020-663 du 31 mai 2020 modifié,*** *prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, tout rassemblement sur la voie publique, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, est interdit sur l'ensemble du territoire de la République, ceci afin de ralentir la propagation du Covid-19.*

Je vous précise que votre responsabilité serait engagée, en cas d'incident ou transfert du virus dans la mesure où le Covid-19 circule toujours dans le département de l'Yonne. A titre d'information, plusieurs dizaines de nouveaux cas ont été recensés depuis la fin du confinement.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L. 412-1 du code de la route, le fait d'entraver ou de gêner la circulation publique est un délit, passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. Lucas ROMAIN
7 rue Max Quantin
89000 AUXERRE

Mme Magali MASSE
2 avenue Courbet
89000 AUXERRE

M. Philippe WANTE
2 avenue Courbet
89000 AUXERRE

Pour le préfet,
le sous-préfet,
directeur de cabinet

Tristan RIQUELME

Emeline QUEUILLE
tél : 03 86 72 78 93
emeline.queuille@yonne.gouv.fr
Pôle des sécurités publiques

Préfecture de l'Yonne
Place de la Préfecture
CS 80119 – 89016 AUXERRE CEDEX tél.
03 86 72 79 00 – www.yonne.gouv.fr